



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/36

OBJET : ACQUISITION DE PARCELLES EN VUE D'UN RECU DE DIGUES

Envoyé en préfecture le 24/03/2017

Reçu en préfecture le 24/03/2017

Affiché le

SLOW

ID : 2017-0321-2017_36-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 32

Nombre de Conseillers présents et représentés : 44

Quorum : 22

Date de convocation du Conseil Communautaire : 14 Mars 2017

Date d'affichage de la convocation au siège : 14 Mars 2017

Le 21 Mars 2017 l'année deux mille dix-sept à 18h30

à la Technopole – Salle Millésime

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	Mme TALABOT
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	E	M.TAMARELLE	DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme DUFRANC
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	E	Mme DEBACHY	MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	E	M.BLANQUE	BOS Fabrice	E	M.FATH
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	P	
LAGARDE Valérie	E	M.MAYEUX	EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine	E	Mme EYL
CANADA Béatrice	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
BALAYE Philippe	P		PASETTI Nicolas	E	M.DIAS
BOUROUSSE Michèle	P		MOUCLIER Jean-François	P	
GACHET Christian	P		JOLIVET Martine	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
DURAND Félicie	P		BENCTEUX Laure	P	
LARRUE Dominique	P		CHEVALIER Bernard	E	Mme BENCTEUX
BETES Françoise	E	M.LEMIRE	PELISSIER Bernadette	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme MARTINEZ
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	P	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame CHENNA est élue secrétaire de séance
Le procès-verbal de la réunion du 15 Février 2017 est adopté à l'unanimité

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/36

OBJET : ACQUISITION DE PARCELLES EN VUE D'UN RECU DE DIGUES

Envoyé en préfecture le 24/03/2017

Reçu en préfecture le 24/03/2017

Affiché le

ID: 2017-0321-2017_36-DE

SLOW

Vu l'article 3 4° des statuts de la CCM, portant notamment sur la GEMAPI ;

Vu la délibération 2016/97 du 27 septembre 2016 portant sur l'acquisition de parcelles en vue d'un recul de digues ;

Vu le nouvel accord trouvé avec le propriétaire sur le prix.

Compte tenu du montant de la transaction inférieur à 75 000 €, la CCM est dispensée de l'avis de France domaine, qui n'avait pas de caractère obligatoire ;

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSÉ :

La CCM assume depuis cette année la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Une partie de cette compétence consiste à organiser la défense contre les inondations, et assurer la gestion du système d'endiguement.

Sur la commune d'Isle Saint Georges, classée en PPRI rouge, certaines digues n'assurent plus leur rôle de protection contre les inondations, et des travaux d'urgence de confortement sont à prévoir.

Un recul de digue sur les parcelles C1 et C446 de la commune d'Isle Saint Georges permettrait de remédier aux inondations récurrentes, d'une part, et de réhabiliter une zone humide, d'autre part.

Des négociations ont été menées avec le propriétaire Monsieur LAFOURCADE pour l'acquisition de ces parcelles et un accord a été trouvé.

Monsieur LAFOURCADE, propriétaire des parcelles C1 d'une contenance de 3 110 m² et C446 d'une contenance de 34 933 m², accepte de les céder libre de toute emprise et de toute occupation à la Communauté de Communes de Montesquieu au prix de 40 000 € (quarante mille euros).

Ce prix représente l'acquisition de la parcelle et tient compte de l'éviction du fermier, de l'arrachage et de l'évacuation des pieds de vignes, ces actions restant à la charge du vendeur.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

Décide d'acquérir deux parcelles C1 d'une contenance de 3 110 m² et C446 d'une contenance de 34 933 m² pour un montant de 40 000 € (quarante mille euros), libres de toute emprise et occupation ;

Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne réalisation de cette opération et notamment à signer tous actes et documents ;

Envoyé en préfecture le 24/03/2017

Reçu en préfecture le 24/03/2017

Affiché le

SLOW

ID: 2017-03-24-14321-2017_36-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/36

**OBJET : ACQUISITION DE PARCELLES EN VUE D'UN
RECUIL DE DIGUES**

Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent ;

Autorise le Président à faire les demandes de subventions pour ces travaux auprès des différents financeurs.

Fait à Martillac, le 22 Mars 2017

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement